

Sainte-Thérèse, le 1<sup>er</sup> février 2016

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 6530,  
rang Saint-Joachim, Mirabel

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 9 mars 2005, 2 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

---

Bureau de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel : [elena.ciocoiu@mddep.gouv.qc.ca](mailto:elena.ciocoiu@mddep.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

Développement  
durable et Parcs

Québec 

Saint-Jérôme, le 9 mars 2005

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

---

Monsieur Jean-Paul Mallette  
6530, rang Saint-Joachim  
Mirabel (Québec)  
J7N 2V3

N/Réf.: 7710-15-01-01642 11  
400192418

Objet : Lieu d'élevage de bovins laitiers

---

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 décembre 2004, reçue le 11 janvier 2005 et complétée le 4 mars 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

- Augmentation de la production annuelle de phosphore de 1 282 kg de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, par rapport aux droits d'exploitation d'un lieu d'élevage de bovins laitiers portant celle-ci à 3 782 kg de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> par année.

Le lieu d'élevage est situé sur le lot 303, cadastre de la Paroisse de Sainte-Scholastique, adresse : 6530, rang Saint-Joachim, municipalité de Mirabel, MRC Mirabel.

Le projet visé au moment de la présente autorisation comprend :

Une étable laitière abritant 54 vaches avec une gestion des fumiers sous forme solide.

Une étable froide abritant les animaux de remplacement, soit 16 taures et 33 génisses, avec une gestion des fumiers sous forme solide.

N/Réf.: 7710-15-01-01642 11  
400192418

Le 9 mars 2005

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Plan agroenvironnemental de fertilisation réalisé pour Jean-Paul Mallette, signé par **art. 23-24**, le 26 août 2004.
- Bilan de phosphore, signé par , le 26 août 2004.
- Document intitulé « *Plan de localisation d'une ferme laitière existante* », signé par **art. 23-24** le 10 décembre 2004.
- Grille de localisation pour un projet assujéti au Règlement sur les exploitations agricoles et au Règlement sur le captage des eaux souterraines, signée par **art. 23-24** inc., le 10 décembre 2004.
- Grille de localisation pour les odeurs agricoles, signée par **art. 23-24** le 10 décembre 2004.
- Demande de certificat d'autorisation, signée par Jean-Paul Mallette, le 17 décembre 2004.
- Dossier agronomique, signé et scellé par Daniel Benoit, ing. et agr., MAPAQ, signé par Daniel Turmel, MAPAQ et Jean-Paul Mallette, le 17 décembre 2004.
- Demande de certificat d'autorisation, signée par Jean-Paul Mallette, le 17 décembre 2004.
- Télécopie adressée au ministère de l'Environnement concernant l'évaluation de la production annuelle en phosphore, signée par **art. 23-24** le 3 mars 2005.
- Télécopie adressée au ministère de l'Environnement concernant le plan de zonage, signée par Vincent Langevin, urbaniste, le 4 mars 2005.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement ou de se soumettre aux procédures d'avis de projet, le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/EM

Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides